

L'audition des 115 témoins de la vie de Jeanne d'Arc comporte trois moments principaux. Le premier se déroule tout simplement à Donremy, aucun des membres de la famille ne pouvait être appelé à témoigner, son père, un frère, et sa petite sœur étaient morts ; ne restaient que son parrain et sa marraine et c'est par eux que commença l'interrogatoire.

Leurs humbles souvenirs, ceux de ces petites gens ; l'ont vu jouer, coudre... comme tous les enfants de son âge.

Le tribunal se transportait ensuite à Vaucouleurs, où on entendit Durant Laxart, l'oncle de Jeanne, celui qui l'a conduite à Vaucouleurs, un an avant qu'elle entre dans toute sa gloire.

On entendit aussi le ménage Royer, chez qui Jeanne logeait pendant son séjour à Vaucouleurs.

Mais aussi Jean de Novellompont qui, le premier, a promis à Jeanne qu'il la conduirait vers le roi.

Un vieux seigneur vient dire combien il avait admiré Jeanne : il aurait aimé l'avoir pour fille.

Vient Bertrand de Poulengy, qui faisait partie de la petite escorte et qui a raconté en détail l'étonnant voyage à travers la France occupée. Comparait aussi Nicolas Bailly.

Le second acte se passe à Orléans ; ils sont trente sept à défilier, tant hommes que femmes. Les interrogatoires se poursuivaient pendant ce temps à Paris et à Rouen. On devait découvrir toutes les falsifications apportées par Cauchon, comme cette fameuse « signature » (une croix – alors que Jeanne avait appris à signer son nom - ).

Louis de Coutes avait quatorze ans quand Jeanne vint à Chinon où il fut son page et la suivie partout. Gobert Thibault est écuyer, un jour, Jeanne lui frappa sur l'épaule en lui disant « qu'elle aimerait bien avoir beaucoup d'hommes de sa sorte. »

A Seguin Seguin, doyen de la faculté de théologie de Poitiers :

« Je lui ai demandé quel langage parlaient ses voix ? »

Jeanne avait riposté :

« Meilleure que le vôtre. »

« Moi, je parlais limousin, s'excuse-t-il. »

Les témoins ayant tous parus, il ne restait à l'inquisiteur qu'à réunir toutes les pièces produites et à rédiger la *Recollectio*. Il préparait le travail des commissaires pontificaux qui furent appelés à Délibérer pendant tout le mois de juin 1456 pour aboutir enfin à la séance solennelle du 7 juillet, qui déclarait nulle la condamnation de Jeanne et proclamait la réhabilitation de l'héroïne. Le procès de 1450-1456, apparaît comme un véritable prélude de la canonisation du XXe siècle.

Le 7 juillet 1456, fut lu en présence de son frère Jean d'Arc, le frère et de son dernier confesseur, Frère Martin Ladvenu, la sentence qui « *prononçait, décrétait et déclarait ledit procès de condamnation entaché de dol, de calomnie, d'iniquité, de contradictions, d'erreurs manifestes en faits et en droit.* »

Deux ans plus tard, Isabelle Romée mourait à Orléans la conscience en paix.

*La Recollectio*, est la discussion point par point, pièces en mains, de tous les chefs de la sentence de condamnation.